



Venise, le 16 décembre 2000

<cdl\doc\2000\cdl-PP\SP-4-f>

Diffusion restreinte
CDL-SP (2000) 4rev.
Or. fr.

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

(COMMISSION DE VENISE)

**SEMINAIRE DE LANCEMENT
DU PROJET UNIDEM (Universités pour la démocratie)
DE FORMATION JURIDIQUE
DE LA FONCTION PUBLIQUE**

Trieste, 11-12 décembre 2000

CONCLUSIONS

1. Thèmes et dates des séminaires

Séminaire 1

« *L'administration et l'administré à la lumière de la Convention européenne des Droits de l'Homme* » (mars 2001)

- Principes de fond: transparence, impartialité, respect de la légalité, égalité, proportionnalité (un jour) ;
- Principes de procédure : accès au service public, accès à l'information, droit d'être entendu, représentation et assistance, délais, notification, motivation et indication des voies de recours (un jour) ;
- Le titulaire des droits ; les relations entre la protection européenne et la protection nationale : le principe de subsidiarité (un jour).
- Application concrète : relations interpersonnelles avec les administrés (deux jours).

Séminaire 2

« *Le principe de non-discrimination et la protection des droits des minorités ethniques, culturelles et linguistiques* » (mai 2001)

- Le principe de non-discrimination, aspects de droit interne et de droit international (deux jours) ;
- La non-discrimination à l'égard des minorités, notamment à travers les droits linguistiques (deux jours) ;
- Le principe de tolérance, étude de cas concrets (un jour).

Séminaires suivants

- Le contrôle de l'administration : contrôle judiciaire, contrôle parlementaire, ombudsman ;
- La garantie de la propriété dans les nouvelles démocraties d'Europe centrale et orientale, en particulier sous l'angle de la privatisation et de la restitution ;
- Efficacité du service public et droits fondamentaux des fonctionnaires.

2. Déroulement des séminaires

Les séminaires seront basés sur une méthode participative et comprendront :

- a. Des cours d'introduction, de caractère comparatif, visant notamment à l'application de standards européens communs ;
- b. La discussion d'exemples pratiques proposés par l'enseignant ;
- c. L'échange d'expériences entre les participants.

3. Langues de travail

En principe, chaque séminaire a lieu seulement dans une langue, qui est une langue officielle du Conseil de l'Europe.

Le séminaire 1 devrait avoir lieu en anglais, le séminaire 2 en français et le séminaire 3 en anglais.

L'interprétation entre le français et l'anglais ou entre une langue officielle du Conseil de l'Europe et la langue d'un séminaire national est envisagée si des fonds suffisants sont disponibles.

4. Enseignants

Il est proposé de constituer un pool d'enseignants. Les participants, et notamment les responsables des écoles de formation, sont invités à proposer des enseignants. Le nombre moyen d'enseignants de chaque session devrait être de cinq.

Honoraires : 215 Euros par jour.

5. Destinataires

- a. Nombre de destinataires : la plupart des séminaires rassembleront trois participants de chacun des neuf Etats bénéficiaires (27 participants en tout) ; des séminaires plus restreints pourraient être destinés à des ressortissants d'un seul Etat.
- b. Détermination des destinataires

Les autorités nationales proposent des destinataires au nombre de 9 par Etat et par séminaire. Sur la base des dossiers présentés, la Commission de Venise opère une sélection de trois destinataires par Etat, afin d'assurer une certaine homogénéité.

Les dossiers devront donner des indications sur :

- Les fonctions exercées (domaine d'activité, niveau de responsabilité) : en principe, les séminaires s'adressent à des hauts fonctionnaires ;
- Le niveau personnel de formation ;
- Les connaissances linguistiques.

Les destinataires présentent un engagement visé par leur supérieur hiérarchique de transmettre les connaissances acquises lors de la formation et de rendre compte de cette transmission.

Les participants au séminaire de lancement sont invités à indiquer d'ici au 10 janvier 2001 l'organisme national à contacter pour la sélection des participants.

Les participants devraient être proposés à la Commission de Venise au plus tard 1 mois avant le début du séminaire.

6. Lieu des séminaires

Les activités des séminaires UniDem se tiendront essentiellement à Trieste (Italie) ainsi qu'à d'autres endroits appropriés qui fourniront les facilités adéquates.

7. Hébergement, frais de séjour

Hébergement – la question sera réglée avec les autorités locales.

Frais de séjour – seront pris en charge par la Commission de Venise sur la base des contributions au Pacte de Stabilité.

8. Organisation des voyages

Des billets pre-paid seront fournis le cas échéant.

9. Planification et évaluation des activités du campus UniDem

La sous-commission de la Commission de Venise sur l'Europe du Sud-Est se réunira avant les réunions plénières de la Commission de Venise, au moins tous les six mois, afin de discuter la planification et l'évaluation des séminaires et autres activités du campus UniDem. Entre les réunions plénières, elle exercera ses fonctions de planification et d'évaluation à travers ses représentants désignés.

10. Réseau d'institutions de formation académique

Le Secrétariat prendra des contacts avec les écoles intéressées à participer au programme de formation afin de créer un réseau d'institutions de formation.

11. Equipe responsable sur place

A déterminer avec l'Université de Trieste.

12. Certificat

Le campus UniDem délivrera un certificat attestant de la participation des destinataires à ces activités.